



UNION
D'ÉCONOMIE
SOCIALE
POUR LE LOGEMENT

4 février 2008

Communiqué de Presse

L'AVANCE LOCA-PASS® du 1% Logement est étendue à tous les locataires

Dès l'entrée en vigueur de la Loi Pouvoir d'achat, qui vient d'être adoptée par le Parlement, tous les ménages entrant dans un logement locatif, du parc privé ou social, pourront bénéficier de l'AVANCE LOCA-PASS® et ainsi faire financer gratuitement par le 1% Logement le dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer demandé par le bailleur lors de la signature du bail.

Mise en place en 1998 à l'initiative des partenaires sociaux du 1% Logement, l'AVANCE LOCA-PASS®, qui a d'ores et déjà bénéficié à près de 2,5 millions de ménages, était jusqu'à présent accordée aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou recherche d'emploi, aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole et aux étudiants boursiers d'Etat.

Dorénavant, ce dispositif généralisé bénéficiera à tous les locataires, y compris les Rmistes, les retraités, les étudiants, les fonctionnaires. Ce sont les organismes du 1% Logement - CIL et CCI - qui avanceront le montant d'un mois de loyer sous la forme d'un prêt à taux zéro remboursable sur 36 mois maximum

Rappelons que la généralisation de l'AVANCE LOCA-PASS® à tous les publics découle de la volonté des partenaires sociaux d'apporter une réponse concrète à la demande du Président de la République de voir alléger le taux d'effort consacré au logement dans le budget des ménages. Une initiative qui s'est concrétisée le 21 décembre dernier par la signature d'une nouvelle convention entre l'Etat et les partenaires sociaux du 1% Logement.

Caractéristiques de l'AVANCE LOCA-PASS® :

Prêt à taux zéro, remboursable en 36 mensualités maximum, avec :

- . un différé de paiement de 3 mois,
- . une mensualité minimale de 15 €
- . une obligation de remboursement anticipé en cas de départ du logement avant 3 ans.

Repères

Plus de 400 000 AVANCES LOCA-PASS® accordées en 2007.

Contact Presse :

UESL - Fédération des organismes gestionnaires du 1% Logement -

Anne du Boucher : a.duboucher@uesl.fr

AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte du 1% Logement.